

10^{c.}

Journal du Lot

10^{c.}

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

LOT et Départements limitrophes	3 mois	6 mois	1 an
Autres départements	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
TÉLÉPHONE 31	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance

Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page)	80 cent.
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	1 fr. 25
RÉCLAMES 3 ^e page	(— d° —)

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Les Soviets reconnaîtraient les dettes de la Russie. — A la Conférence de Washington. — Le règlement irlandais. — La situation du cabinet Lloyd George. — Charles IV se refuse toujours à abdiquer.

Une nouvelle sensationnelle nous parvient du pays des Soviets : le gouvernement bolcheviste, dans une note adressée à Londres, annonce qu'il est prêt à reconnaître, sinon toutes les dettes, du moins certaines dettes russes.

Pour l'instant, la France ignore encore officiellement la teneur des propositions de Tchitchérine, puisqu'elles n'ont été remises qu'à l'Angleterre. Néanmoins, la France peut d'ores et déjà examiner la question. Notons dans quelles circonstances, les Soviets lancent leurs propositions : ils ont vu échouer leur offensive de la famine ; c'est tout vainement qu'ils ont tenté d'exploiter la misère du peuple russe pour maintenir leur pouvoir. D'un autre côté, la Grande-Bretagne commence à éprouver quelque défiance relativement aux échanges commerciaux ; après avoir voulu un accord, elle s'est rendu compte qu'il ne pouvait donner ce qu'elle escomptait ; elle est devenue beaucoup plus prudente. Enfin, nous sommes à la veille de la Conférence de Washington et les Soviets, qui avaient songé un moment à convoquer tous les pays orientaux à une conférence analogue, ont désiré qu'on s'occupât d'eux et peut-être qu'on leur vint en aide.

Dans ces conditions, on ne peut se défendre d'un certain scepticisme à l'égard de l'offensive financière qu'inaugurent les bolchevistes. Et ce scepticisme se précise si on analyse les exigences du gouvernement russe. Tchitchérine ne subordonne-t-il pas en effet le paiement des dettes à la reconnaissance préalable par les grandes puissances du régime des Soviets ? Ne distingue-t-il pas entre les dettes, les unes devant être reconnues, les autres non, et cela sans apporter de précisions suffisantes ? Enfin, pourquoi indique-t-on dans la note qu'aucun peuple n'est obligé de payer ses dettes, et qu'en la circonstance, le gouvernement soviétique, loin de reconnaître un droit aux créanciers de la Russie, se borne à leur consentir une concession ?

De telles subtilités n'inspirent qu'une confiance très relative : elles sont destinées, semble-t-il, à permettre demain, à l'heure utile, de retirer l'offre qu'on formule aujourd'hui.

Tandis que M. Briand vogue vers l'Amérique et que le maréchal Foch reçoit, aux Etats-Unis, un accueil de fraternité enthousiaste, la Grande-Bretagne se demande avec la plus vive impatience si Lloyd George franchira l'Atlantique.

Londres, qui a des intérêts considérables à défendre à Washington et qui n'est peut-être pas étrangère à l'organisation de la Conférence du désarmement, voudrait y jouer le principal rôle : l'Angleterre veut être la première partout et imposer directement ou indirectement sa manière de voir. Et, sans aucun doute, Lloyd George, s'il va à Washington, est de taille à manœuvrer tout le monde.

Telle est si bien l'opinion Outre-Manche, que la presse étale ses inquiétudes, ses regrets et jusqu'à son dépit de voir un autre, un vulgaire français, devenir l'arbitre des débats. Qu'on en juge par ces lignes de l'Observer :

« En l'absence de M. Lloyd George, M. Briand sera à Washington la principale figure européenne. Il va prendre le rôle que le Premier britannique aurait dû remplir et va devenir ainsi l'âme principale du mouvement en faveur d'un réel arrangement européen. Ceci est la vraie politique qui mettra la France au premier rang dans la paix comme dans la guerre. Si tel est le cas, nous serions les premiers à l'acclamer bien que nous regrettons amèrement l'aveuglement de la Grande-Bretagne à saisir ces occasions de pacifique direction à laquelle l'engageaient l'intérêt et la tradition. »

Et l'Observer de proposer cette solution toute pleine d'élégance : « Après la séance d'ouverture, la Conférence ne pourrait-elle s'ajourner pour une quinzaine de jours pour

permettre à Lloyd George d'y assister personnellement ? »

Est-ce là candeur ou cynisme ? L'Univers doit suspendre son cours durant deux semaines pour se plier aux intérêts britanniques !... A moins qu'un tel délai n'ait pour avantage de ramener le Premier français en Europe et de laisser le champ absolument libre au Premier anglais.

Non ! La France est bien digne d'occuper la première place autour d'un tapis diplomatique, comme elle sait tenir la première sur les champs de bataille.

Ce qui retient surtout Lloyd George en Europe ce sont les difficultés irlandaises : loin de s'éclaircir, la situation semble se compliquer de jour en jour.

A chaque instant surgissent des menaces de rupture qui se réduisent à une suspension de pourparlers qu'on finit par reprendre pour les interrompre de nouveau. Une telle procédure ne met pas sur la voie d'une solution.

A l'heure présente, le nœud des difficultés réside dans l'attitude de l'Ulster : les sinn-feiners semblent vouloir substituer au problème de l'indépendance irlandaise, celui de l'unité, c'est-à-dire de l'absorption des six comtés de l'Ulster. Ils souhaitent une annexion pure et simple ; mais, à défaut, ils consentiraient à ce qu'un plébiscite fixât la frontière commune.

De leur côté, les Ulstériens ne veulent pas être sacrifiés : ils furent toujours des citoyens loyaux, ils n'admettent pas qu'on donne satisfaction à leurs dépens aux sinn-feiners, qu'ils tiennent pour des insurgés.

On le voit, la tâche de Lloyd George n'est pas facile.

Le Premier Britannique se heurte également à des difficultés parlementaires : une opposition de plus en plus marquée se dessine contre lui à la Chambre des Communes.

Tout d'abord, il est vivement attaqué par les unionistes, les conservateurs, qui n'acceptent pas la politique de conciliation adoptée à l'égard de l'Irlande. La vieille garde toy lui reproche de trahir le pays en pactisant avec les rebelles.

Mais ce sont aussi les libéraux qui inquiètent Lloyd George. Le retour à la politique active de Lord Grey change du tout au tout la situation. Désormais le cabinet actuel peut tomber, tous les éléments d'un nouveau gouvernement se trouvent réunis.

Or, la coalition est de plus en plus discréditée. Le pays est las du régime tyrannique qu'on lui impose : il prétend se gouverner lui-même.

Pour tourner ces difficultés, Lloyd George agit la menace de la dissolution des Communes. Mais ses adversaires ne paraissent pas redouter des élections générales : depuis des mois, toutes les élections partielles ont marqué autant de défaites de la coalition.

En attendant, lundi dernier, Lloyd George a porté énergiquement la question d'Irlande devant la Chambre des Communes qui, par une majorité importante, a manifesté sa volonté de voir poursuivre la politique de conciliation.

Habsbourg. L'Assemblée Nationale ratifiera par la suite cette décision.

On ne peut que féliciter l'amiral Horthy de rester fidèle à la ligne de conduite, toute de loyauté et de fermeté, où il s'est engagé dès le début de l'équipée de Charles IV.

M. DAROLLE.

INFORMATIONS

Les tombes de nos soldats en Allemagne

L'ambassadeur de France entouré de la colonie française a déposé, lundi matin, au cimetière de Hanscheidt, des couronnes sur les tombes des Français morts en captivité pendant la guerre de 1813, 1870 et 1914.

Les troupes américaines sur le Rhin

On mande de Washington à l'Associated Press : Le président Harding, au cours d'une conférence avec le président de la commission des affaires étrangères de la Chambre, a exprimé son opposition au vote de toute résolution provoquant le retrait immédiat des troupes américaines du Rhin.

La Conférence de Washington

Les journaux commentent favorablement le discours prononcé le 31, par le colonel Harvey, ambassadeur des Etats-Unis, sur la Conférence de Washington. Après avoir rappelé que l'ambassadeur a déclaré que la Conférence ne ferait qu'illuminer la route pour d'autres événements à venir, le Times dit que les faits évoqués constituent une preuve de sincérité qui doit être reconnue et un exemple à imiter lorsqu'il sera possible de la faire.

L'ex-roi Charles en exil

L'ex-roi Charles a été conduit à Duna-Foll-Dwar, où il sera embarqué sur un bateau anglais. Une dépêche de Vevey au « Daily Mail » signale que la compagnie d'aviation qui avait prêté un avion à bord duquel Charles et Zita se sont enfuis en Hongrie, vient de faire saisir deux automobiles appartenant à l'ex-souverain et une somme de 1.500 livres déposée en son nom dans une banque suisse, afin de se couvrir de la perte de l'appareil.

Combat entre Serbes et Albanais

L'Agence Reuter apprend que selon un message de source albanaise il y a eu, à Lurja, un vif combat entre troupes serbes et albanaises. La ville est menacée par des troupes serbes et les communications avec Tirana auraient été coupées.

Les prisonniers français en Turquie

Le premier groupe de prisonniers, officiers et soldats français, vient d'arriver à Adana en excellent état de santé.

CHRONIQUE LOCALE

Spéculation exagérée

On peut lire d'autre part, l'information que nous publions au sujet d'une plainte portée par un fonctionnaire de notre ville contre le propriétaire de l'appartement où il habite, pour spéculation sur les loyers.

Ainsi que nous l'indiquons, ce propriétaire y est allé un peu fort. Il a exigé 1.600 francs d'un appartement de 4 pièces, alors que ce même appartement comportant 6 pièces n'était payé par le précédent locataire que 700 francs.

Il faut vraiment que la crise des logements persiste à être aiguë, pour qu'un locataire se trouve dans l'obligation d'accepter de pareilles conditions.

A la vérité, il y a certainement abus de la part de certains propriétaires : mais bien souvent c'est la faute des locataires si les loyers restent aussi élevés.

On peut citer de nombreux cas où des locataires ont offert eux-mêmes des prix très élevés pour pouvoir occuper tel ou tel appartement qui leur plaisait. C'était une surenchère maladroite, et aussi coupable que

celle du propriétaire qui cherche à estimer le plus possible le locataire.

On sait que les impôts ont augmenté, que les réparations actuellement sont hors de prix. Le propriétaire est bien obligé de se tirer d'affaire sans perte sèche pour lui. Il est juste qu'il exige une augmentation de loyer.

Mais cette augmentation devrait être proportionnelle aux dépenses, impôts et réparations.

Aussi bien la loi avait fixé cette augmentation : hélas ! elle est dans bien des cas, dépassée outrageusement, d'autant plus que la plupart des spéculateurs refusent de faire des réparations à leurs immeubles et n'en ont pas fait depuis de longues, très longues années.

Quelques exemples devraient être faits par les tribunaux : dans certaines villes, des condamnations même sévères ont été prononcées : les abus étaient trop fréquents et trop flagrants.

C'est ainsi qu'une plainte a été portée par un locataire contre un propriétaire d'une ville du Midi, qui avait élevé le loyer d'un appartement à 2.500 francs.

Précédemment, cet appartement avait été occupé par un fonctionnaire arrivé récemment à Cahors. Or, celui-ci, interrogé par ordre du Procureur de la République de la ville du Midi, a déclaré qu'il ne payait que 500 francs. De 500 à 2.500, c'est un joli denier qu'empochait ce propriétaire.

Mais, il faut bien reconnaître aussi que la situation des propriétaires n'a pas été très florissante pendant la guerre : beaucoup ont eu de la peine à toucher même l'argent nécessaire pour payer les impôts.

Et hélas ! ce ne sont pas ceux-là qui sont les principaux spéculateurs !

Au surplus, il en est même qui sont victimes de la spéculation de leurs locataires, comme le prouve le fait suivant que publient les journaux.

Un propriétaire d'Arras, M. D..., avait loué un immeuble à une dame B., moyennant 500 francs par an. Dernièrement, le propriétaire ayant demandé la disposition du rez-de-chaussée pour y habiter lui-même, la locataire y consentit, mais pour une location annuelle de 1.500 fr. Dans ces conditions, la dame B. avait, non seulement son logement gratuit, mais encore un bénéfice exorbitant en sous-louant à son propriétaire.

On connaissait des locataires qui avaient sous-loué, touchaient l'argent des sous-locataires et se gardaient bien de donner un sou de loyer au propriétaire. Mais on n'avait pas encore vu un propriétaire victime de la spéculation de la part de ses locataires, comme celui d'Arras.

Ça, c'est un comble, n'est-ce pas ? Eh bien, il faudrait une mesure à tout : la loi sur les loyers existe et il n'y a qu'à l'appliquer. Et tout le monde s'en trouverait bien.

LOUIS BONNET.

Mutation

M. Bouyne, lieutenant au 7^e d'infanterie est mis à la disposition du général commandant en chef de l'armée du Levant.

Enregistrement

M. Deham, receveur de l'enregistrement à Argentré (Mayenne), est nommé à Cahors, en remplacement de M. Pérès, admis à la retraite.

Greffé

M. Franceschi est nommé greffier de la justice de paix de Catus, en remplacement de M. Calmels, démissionnaire.

Recette buraliste

M. Bley, ex-sergent au 11^e d'infanterie, réformé n° 1 pour blessure de guerre, est nommé receveur buraliste à Montcuq (3^e catégorie).

Ponts et Chaussées

Par arrêté du 21 octobre 1921, M. Vidal (Jean-Louis), adjoint technique principal des Ponts et Chaussées de 2^e classe, attaché dans le département du Lot au service ordinaire, a fait valoir ses droits à la retraite.

Service vicinal

M. Lucien Guiraudet est chargé à titre temporaire, du service de la subdivision cantonale de Bretenoux.

Contributions indirectes

M. Garrigou, ex-soldat du 207^e d'infanterie, est nommé préposé des contributions indirectes de 3^e classe à Maisons-Alfort.

Démission de M. Dulac

Lundi matin, M. Dulac a adressé au maire sa démission de 2^e adjoint de la ville de Cahors.

Les motifs de cette démission seraient d'ordre administratif. Il paraîtrait que le rôle du 2^e adjoint devenait insignifiant par le fait de certaine ingérence dans l'administration municipale.

L'affaire en est là, pour l'instant.

L. B.

Faux bruit

Lundi soir, à l'arrivée des journaux de Paris, on apprenait qu'un de nos confrères parisiens « l'Action Française » annonçait la mort de M. de Monzie.

Cette nouvelle était inexacte : un télégramme adressé dans la journée par M. de Monzie lui-même à M. Gau la démentait.

Les Cadets du Quercy

La réunion de la Société des Cadets du Quercy aura lieu le dimanche 6 novembre, à l'Hôtel des Sociétés savantes, 8, rue Danton.

Au programme : « La nuit d'Octobre » d'Alfred de Musset, interprétée par M. Escande et Mlle Yvonne Ducois, de la Comédie-Française.

Deux orchestres alterneront les danses anciennes et nouvelles.

Le Secrétaire général, A. BLADINIÈRES.

Service téléphonique

Le circuit téléphonique inter-départemental Puy-Evêque-Fumel, est mis en exploitation depuis le 1^{er} novembre 1921.

Prix cultureux

Les concours de prix cultureux, de primes d'honneur, de prix de spécialités auront lieu dans le Lot en 1926.

Au cimetière

Mardi à 3 heures de l'après-midi, un groupe de membres de l'A. R. A. C. s'est rendu au cimetière pour déposer une couronne sur la tombe des soldats morts. Deux discours ont été prononcés par MM. Holzer et Calmon.

LA TOUSSAINT

La fête de la Toussaint a été célébrée avec la ferveur et le recueillement que l'on constate chaque année à Cahors.

La période ensoleillée dont nous profitons avait fait de nos jardins de véritables parterres : et c'est pourquoi, durant les jours précédant la Toussaint, sur les boulevards, dans les rues aboutissant au cimetière, on voyait des groupes nombreux de personnes qui toutes portaient vases, fleurs pour décorer les tombes de nos chers disparus.

Le culte du souvenir a, toujours été en grand honneur dans notre ville : chaque année, on peut dire que tout Cahors ne manque pas de faire une pieuse visite à la nécropole qui est décorée et fleurie avec un goût parfait.

Mais cette année, grâce à une température exceptionnelle la décoration était magnifique.

Une foule considérable a défilé devant les tombes des soldats morts pour la Patrie et ces tombes n'avaient pas été négligées.

Un temps grisâtre se prêtait à la célébration de cette fête bien triste qui ravive dans le cœur de chacun de douloureux souvenirs.

Mercredi, la Municipalité avait convié la population à se rendre en cortège saluer la mémoire de nos morts : à 2 heures le cortège s'est formé devant l'Hôtel de Ville.

M. Pépin, secrétaire général, les conseillers de Préfecture, M. Tassart, 1^{er} adjoint, et quelques conseillers municipaux, M. Lagasque, lieutenant-colonel et les officiers du 7^e, M. Grimal, entourés des membres du Parquet et du Tribunal, les Associations des mutilés, des combattants, des anciens mobiles, des ascendants, des veuves, des pupilles de la Nation, des médaillés militaires, les chefs des diverses administrations et un grand nombre de leurs collaborateurs, les professeurs et des délégués des lycées et écoles publiques, une délégation de soldats du 7^e, se sont rendus devant le monument de Gambetta, des Mobiles où des couronnes ont été déposées.

Puis le cortège s'est acheminé lentement vers le cimetière où de magnifiques gerbes de fleurs et des couronnes furent placées sur les tombes des soldats morts pour la Patrie.

D'éloquents discours ont été prononcés par M. Pépin et M. Tassart.

CHRONIQUE SPORTIVE

AVIRON CADURCIEN

Matches du 30 octobre 1921

Aviron Cadurcien (1) de troisième série, bat Toulouse Bonnetoy Sportif (1) de deuxième série, par 11 points à 0.

La rencontre du T.B.S. (1) contre l'A.C. (1) était surveillée de près par certains clubs des Pyrénées, elle devait, comme celle de l'A. C. avec « Guillemy » et « Les Levriers » servir de base aux prévisions du Championnat de 3^e Série.

Par un beau soleil, la partie se déroula sur le terrain du Stade, amicale sans doute, mais rude, passionnée, sans brutalité.

Toutefois, la première mi-temps permit aux visiteurs de jouer avec le soleil derrière eux. Ils envahirent assez vite le camp des nôtres, mais ne purent s'y maintenir longtemps grâce à la défense impeccable de l'A. C. et à des contre-attaques qui ramènèrent assez vite le jeu dans les 22 Toulousains. Une série de passes brillantes des 3/4 Cadurciens finit par un superbe essai transformé. La défense du T. S. devint dès lors plus morose et rien ne put empêcher le score pour Cahors. A. C. 5 points, T. B. S. 0.

À la 2^e mi-temps la supériorité du quinze A. C. se manifesta davantage. Toute l'équipe pratiqua un jeu ouvert, rapide et plaisant qui se termina par deux essais marqués par la fougueuse cavalerie du team Cadurcien. Le coup de sifflet est donné, Cahors est vainqueur par 11 à 0.

La marche ascendante de notre équipe s'accroît sans doute, mais que de progrès encore à réaliser ! Les avants, tous excellents individuellement ne parviennent point à rendre leurs efforts homogènes. La mêlée est toujours mauvaise, la mise en mêlée d'une longueur désespérante. Sans doute les 3 lignes d'avants sont composées d'athlètes solides, mais on a l'impression que ces 8 hommes sont trop souvent étrangers les uns aux autres. À la mêlée, ce manque de cohésion pourrait coûter très cher, surtout en championnat, malgré l'excellence de l'ailonneur.

Les trois lignes arrière ne paraissent pas encore assez leurs devoirs. Le demi de mêlée qui progresse tous les jours, l'apprit à ses dépens au cours de la partie. Quant au demi d'ouverture dont l'adresse est merveilleuse et qui hier reçut un ballon après démarrage, ce qui est bien, il devra se garder des courbes de pied au ballon à terre, fort dangereux pour son équipe.

Les trois quarts eux sont tous à féliciter. Quelle excellente recette que ce petit ailier courageux et vite qui provoque à plusieurs reprises les applaudissements des connaisseurs !

L'équipe Toulousaine, puissante, ne put que résister, après une tentative d'envahissement. Elle le fit avec ardeur et s'encombra et parvint à menacer à certains moments fort courts d'ailleurs, les buts de Cahors.

L'équipe Toulousaine ne fut pas favorisée à la mêlée, dont le ballon sortit presque constamment à l'avantage de l'A. C.

En un mot très joli rencontre qui permit un sérieux entraînement à notre 1^{er} quinze.

À Luzech, la 2^e équipe fit match nul avec l'Union Sportive Luzécoise (1), malgré un arbitrage plutôt sévère pour nos équipiers. Qu'ils ne s'en plaignent pas trop, car ces sports servent plutôt qu'ils nuisent. Mais que de matches nuls !

Serait-ce que notre 2^e 15 serait embarrassé par le ballon au moment de l'essai ? On le dirait presque. En tous cas cela démontre, à nos jeunes, toute l'importance d'un entraînement sévère tant sur le terrain qu'en salle. Qu'ils ne l'oublient point.

NOUVELLES SPORTIVES

Décidément l'Aviron Cadurcien conquiert tous les jours davantage la faveur du public.

Mais que dira-t-il ce cher public de notre ville, quand, sous peu, sous très peu, il sera appelé à assister à des sports vraiment surprenants de la vieille Société sportive Cadurcienne !

L'A. C. a pensé en effet que, devant les encouragements nombreux et toujours croissants que lui prodige la population de la ville, il était nécessaire, à son tour, d'amener sur les touches un plus grand nombre encore de spectateurs, et de leur offrir un stade judicieusement aménagé dans des conditions toutes spéciales de confort.

Notre vieille Société, qui veut, non seulement vivre, mais surtout prospérer, n'a pas hésité à s'imposer les plus lourds sacrifices pour rendre son terrain digne de Cahors de son effort sportif, et des belles rencontres futures qui s'y dérouleront.

Dans quelques semaines, les travaux qui sont votés, seront entrepris et très vite terminés.

Une tribune de 300 places numérotées va surgir de terre, spacieuse, solide sur des bords de béton, à l'abri des pluies et des vents du nord, hors d'atteinte des inondations. Elle permettra aux spectateurs, assis confortablement, de suivre constamment le jeu des deux équipes en présence.

L'encadrement du terrain sera constitué par une main courante très solide et repassant sur plus de deux cents colonnettes de ciment armé.

En outre, un aménagement spécial, derrière les tribunes, sera réservé aux équipiers visiteurs et à l'A. C. Ils pourront s'habiller, se déshabiller, et prendre leurs douches.

Enfin, sur un emplacement déterminé, deux W. C., dont la nécessité s'impose, seront édifiés.

Grâce à cet effort, notre ville sera dotée enfin d'un terrain de football aménagé superbement.

Espérons que les dirigeants de la Fédération Française de Rugby, récompenseront un jour prochain, ces loyaux initiatives en désignant le stade Lucien Desprats pour certaines finales de Championnat de série supérieure.

Tout Cahors sera sur les touches le jour de l'inauguration.

Dimanche prochain 6 novembre, l'équipe 1 de l'Aviron, rencontrera l'équipe 1 du Groupe Sportif Figeacois.

Les sportifs de notre ville se rappellent la superbe lutte que soutint le G. S. F., l'an dernier, contre notre quinze.

Ce match éprouvé disputé, sera suivi avec un intérêt très vif par les figeacois et les Cadurciens.

On nous dit le plus grand bien de l'équipe visiteuse.

Le coup d'envoi sera donné à 2 heures précises, les Figeacais désirant reprendre le train de quatre heures sur Capdenac.

Fête de l'Aviron

La grande soirée de gala donnée par l'Aviron Cadurcien est irrévocablement fixée au 19 novembre prochain, à 8 h. 30, dans la grande salle du Palais des Fêtes.

Reunion du Comité technique ce soir jeudi, à 8 h. 3/5, siège social.

Abondance des matières, nous obligent à regret, d'ajourner à samedi le complément d'autres matches.

Spéculation

Une plainte en spéculation sur les loyers a été déposée au Commissaire de police par un fonctionnaire de notre ville auquel un propriétaire a loué un appartement à des prix plus qu'exagérés.

Ce fonctionnaire occupe un appartement de 4 pièces et paie un loyer annuel de 1.600 francs par an. Or, le locataire précédent de ce même appartement occupait 6 pièces et payait 700 francs.

L'augmentation du prix de loyer d'une part, et la diminution du nombre de pièces d'autre part, sont, on ne peut plus, exagérées, on en convient.

La plainte a été transmise au Parquet.

Société d'agriculture du Lot

Dimanche, à 2 heures, a eu lieu la réunion générale des membres de la Société d'agriculture du Lot.

60 nouveaux membres ont été admis, puis il est donné lecture d'un rapport relatif aux divers concours qui ont eu lieu dans le département.

Un vœu a été voté à l'unanimité pour que l'heure légale soit rétablie et maintenue.

La séance a été levée à 4 h. 1/2.

Fermeture des banques

Après entente avec la Chambre de Commerce de Cahors, les guichets de la Société Générale, du Crédit Lyonnais, de la banque Richard Kleh, de la Banque populaire resteront ouverts le samedi après-midi mais seront fermés le lundi matin.

Cette décision a son effet à partir du 1^{er} novembre.

A la prison

Faure, détenu à la prison de Cahors pour complicité dans l'affaire du vol des bijoux de la gare, a manifesté son intention de convoler en justes noces avec sa maîtresse également détenue pour recel.

Le mariage, dit-on, aurait lieu à la prison, mais à une date encore très éloignée, la jeune femme n'étant âgée que de 18 ans.

Rejet

Le courtier en photographie, M. Souchain détenu à la prison de Cahors sous l'inculpation de recel des bijoux volés à la gare avait demandé sa mise en liberté provisoire.

Cette demande a été rejetée. M. Souchain fait appel de cette décision.

Proibité

M. Saint-Martin, cantonnier communal à Arcambal, a trouvé sur la voie publique, une montre en or avec bracelet, qu'il tient à la disposition de la personne qui l'a perdue. Félicitations.

Vol

Poullier, détenu à la prison de Gourdon pour vols et escroqueries commises au préjudice de divers habitants de cet arrondissement niait être l'auteur du vol de plusieurs titres.

Or, ces titres ont été trouvés en possession d'un limonadier d'Arles qui a déclaré les tenir de Poullier.

Un poivrot

Mardi soir, un ouvrier d'origine espagnole, pénétrait dans le hall de Mlle Imbert et offrait de lui vendre une bague en or. Mlle Imbert le rabroua vivement et le mit à la porte. L'individu qui était en état d'ébriété,

traversa les Boulevards et pénétra vers minuit, dans le corridor de la Bijouterie Mandelli; à ce moment les chiens de M. Mandelli aboyèrent.

M. Couderc, gardien du magasin, sortit dans le corridor et demanda à l'intrus ce qu'il faisait: « Je voulais allumer la cigarette. »

Sur ces entrefaites, arriva M. Labarthe, frère du directeur du Café de Bordeaux, et aidé de M. Couderc, il conduisit l'individu au violon où il passa la nuit.

Accident

Samedi, une auto conduite par M. Amoureux, propriétaire à Villesèque a renversé sur le Boulevard, un passant, M. Baptiste Bousset, propriétaire à Francoulès, âgé de 75 ans.

Le blessé a été transporté à l'hôpital où des soins lui ont été aussitôt donnés. Son état n'est pas grave.

Après un accident

M. Couderc, propriétaire à Larroque-des-Arcs qui fut, comme nous l'avons relaté, victime d'un accident sur la route de Larroque-des-Arcs, a dû subir l'amputation du bras droit.

On sait que la charrette d'un marchand de bois de Lauzès, M. Richard, renversa la petite voiture sur laquelle se trouvait M. Couderc et que celui-ci tomba sous la charrette et eut le bras droit écrasé.

Un casse-cou

Tout dernièrement, un communiqué officiel de la voirie portait à la connaissance des habitants que la Municipalité prenait des mesures pour améliorer, pendant la saison d'hiver, l'éclairage public.

Si nos boulevards sont relativement bien éclairés, par contre, il y a certains quartiers de notre ville et notamment, le pont de St-Georges qui sont plongés dans l'obscurité la plus complète.

Pour se rendre compte des faits que nous avançons, nos édiiles n'ont qu'à se transporter, les soirs où il n'y a pas de clair de lune, sur le pont Louis-Philippe et ils constateront, sans peine, que faute d'éclairage, il existe un véritable casse-cou aux tournants de la Vierge.

Attendra-t-on qu'il arrive un grave accident à cet endroit pour y allumer une lanterne ?

Marché du travail

La situation du marché du travail dans le Lot pendant la semaine du 17 au 22 octobre 1921, est la suivante :

Nombre de placements à demeure: 8 hommes, 1 femme.

En extra: 3 hommes, 4 femmes.

Demandes d'emploi non satisfaites: 1 homme, 1 femme.

Offres d'emploi non satisfaites: 2 hommes, 2 femmes.

Coopérative militaire

Du 2 au 12 novembre, répartition aux sociétaires par personne de chaque famille, de :

250 grammes de chocolat à 1 fr., ou 500 grammes de savon de Marseille, 72 0/0 (la Boucle, le Médailon, la Vierge, ou le Naturel) à 0,90 contre le ticket rouge n° 21.

Tournée DONATO fils

Comme on l'a annoncé, c'est ce soir, jeudi 3 novembre, qu'aura lieu au Palais des Fêtes de Cahors la représentation mystérieuse donnée par DONATO fils et Yvonne CHAUMONT, les plus célèbres entités de notre siècle, dans leurs expériences de Psychographie, Divination, Lecture à distance, Calculs médianiques, etc., etc.,

PAROLE D'UN SAVANT

Un éminent Professeur à la Faculté de Paris déclarait naguère, après avoir examiné un échantillon d'eau SAINT-MARTIAL :

« En raison de ses propriétés exceptionnelles, cette eau sera, tôt ou tard, universellement réputée. Prophétie encourageante que semblent justifier les nombreuses guérisons obtenues. »

Principaux dépôts : Pharmacies ORLIAC, à Cahors, MEULET, à Gourdon, GINESTE, à St-Céré, BÉLÉY, à Martel, POUJADE, à Luzoch, LANDES, à Gramat, BÉDENE Marcel, à Souillac, et chez M. A. DELPUECH, à Figeac.

Lauzès

Enregistrement. — Notre sympathique receveur d'enregistrement, M. Roussilhe, en résidence à Saint-Géry, est nommé en avancement à Nauzat (Puy-de-Dôme).

Fonctionnaire fort aimable, très serviable envers tous ceux qui avaient à faire à lui, M. Roussilhe sera vivement regretté. Il avait su se créer à Lauzès et à Saint-Géry des sympathies sincères.

Ses nombreux amis le félicitent de son avancement, tout en regrettant de le voir nous quitter.

Il est remplacé par M. Dumoulin auquel nous souhaitons une cordiale bienvenue. A. D.

Francoulès

Election du maire. — Comme nous l'avons annoncé dans notre dernier numéro, M. Arènes a été élu conseiller municipal de notre commune en remplacement du regretté maire M. Périgé.

C'est par une forte majorité que les électeurs de Francoulès ont envoyé à l'Assemblée communale M. Arènes dont le père fut également conseiller municipal pendant de longues années.

Dimanche aura lieu l'élection pour remplacer le maire. Que feront nos édiiles ? Ne semble-t-il pas que le scrutin de dimanche dernier soit une indication précise ?

Calvignac

Noyé. — Nous avons relaté, dans un précédent numéro, la disparition d'un de nos excellents compatriotes M. Victor Garibal. Le corps de ce malheureux a été retiré du Lot par des pêcheurs.

Garibal s'est-il suicidé ou est-il victime d'un accident ?

Gourdon

La Toussaint. — Dimanche, toute la population s'est rendue au cimetière pour visiter les tombes qui avaient reçu une toilette soignée à cette occasion.

A la tombée de la nuit, une foule compacte s'est de nouveau dirigée vers notre nécropole pour assister à la cérémonie habituelle, à la fois si touchante et si pittoresque.

Toutes les tombes, tous les caveaux, étaient illuminés à l'aide de nombreuses bougies qui donnaient un aspect particulièrement lugubre à ce champ du repos.

Tu prête à ensuite fait, du haut des marches de la croix placée au centre un sermon sur la mort et la vie future.

Lundi, a eu lieu la glorification des soldats morts pour la France dans la partie de notre nécropole réservée au Souvenir Français.

Une foule immense s'est rendue au cimetière en un long cortège dans lequel figuraient le conseil municipal, les fonctionnaires, toutes les sociétés et les enfants (munis d'un bouquet) de toutes les écoles de la ville.

MM. Davidou, maire, Dechezelles, président du Souvenir Français et M. Sadres, sous-préfet, ont prononcé de belles harangues pour rendre un hommage ému à nos vaillants disparus et particulièrement aux enfants de Gourdon tombés au champ d'honneur.

La foule s'est retirée émue et fortement impressionnée par ces fortes paroles.

REMERCIEMENTS

Les familles COUDER, POULJADE, CROCHARD et tous les autres parents remercient sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

Mademoiselle Juliette COUDER

DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 25.

LA CONFERENCE DE WASHINGTON ET LES SOVIETS. — De Riga : D'après un télégramme officiel, recu de Tchita par le gouvernement des Soviets, le département d'Etat de Washington a notifié au gouvernement des Soviets de l'Extrême-Orient que la Russie ne peut être officiellement représentée à la Conférence du Désarmement, en raison de l'absence d'un gouvernement russe reconnu par les puissances.

Toutefois, le gouvernement Américain admet la participation non-officielle de la Russie à la Conférence, à condition que les représentants russes ne s'occupent que des questions concernant la Russie.

LE 11 NOVEMBRE EN AMERIQUE. — De Washington : Le Sénat a approuvé la décision de la Chambre des Représentants permettant au président Harding de décréter le 11 novembre, fête nationale.

LA QUESTION D'IRLANDE. — De Londres : Selon les Daily News, le gouvernement britannique a demandé au gouvernement de l'Irlande de consentir à un plébiscite dans les Comtés de Tyrone et Fermanagh.

On s'attend à ce que la proposition ne soit pas accueillie très chaleureusement par Sir James Craig et ses collègues de Belfast.

EN HAUTE-SILESIE. — De Berlin : Le gouvernement allemand apprend que la

Conférence des Ambassadeurs adressé au gouvernement polonais, au sujet de l'entrée en Haute-Silésie de personnes étrangères au pays, une note identique à celle remise à Paris, au D^r Mayer, l'ambassadeur allemand.

A WASHINGTON. — De Berlin : Dans les milieux politiques, on parle de la nomination très prochaine du conseiller de légation Fehrmann en qualité d'ambassadeur aux Etats-Unis.

LES ACCIDENTS D'AUTOMOBILES AUX E.-U. — De Washington : Il résulte d'une statistique officielle que les accidents d'automobiles aux Etats-Unis ont causé la mort de 9.103 personnes en 1920.

LES ETRANGERS EN RUSSIE. — De Moscou : Le Conseil des Commissaires du Peuple, publie un décret suivant lequel les étrangers se rendant en Russie doivent faire viser leur passeport par les représentants diplomatiques russes dans leurs pays. Les étrangers, franchissant les frontières sans visa, seront traduits en justice.

M. POINCARÉ RENTRE A PARIS. — De Londres : M. Poincaré a quitté Londres pour Paris ce matin par la gare Victoria.

INSURRECTION EN UKRAINE. — De Londres : Le correspondant du Daily Express à Varsovie, dit que l'insurrection en Ukraine, dirigée par le général Petlioura prend de l'extension dans plusieurs districts. Les paysans se joignent aux insurgés. Des garnisons bolchevistes se sont enfuies, d'autres furent anéanties par les troupes de Petlioura.

DES ARMES POUR L'IRLANDE. — De Hambourg : La police de Hambourg aurait saisi dernièrement une quantité importante d'armes qu'on embarquait pour l'Irlande.

HERNIÉS

JE SUIS GUÉRI. — C'est l'affirmation de toutes les personnes atteintes de hernies après avoir porté le nouvel appareil sans ressort de M. GLASER le réputé spécialiste de M. GLASER Paris, 63, Bd Sébastopol, qui visite la région depuis de longues années.

Ce nouvel appareil, grâce à de longues études et à l'adaptation de la nouvelle pelote à compression souple, assure séance tenante la contention parfaite des hernies les plus difficiles, les réduit et les fait disparaître.

EN VOICI D'AILLEURS UNE PREUVE : Monsieur GLASER, 10 octobre 1921.

Permettez-moi de vous adresser mes plus vifs remerciements, car grâce à votre merveilleux appareil sans ressort, ma hernie est disparue malgré sa force, et aussi malgré mon âge avancé : 84 ans.

Dans l'espoir d'aider à soulager ceux qui souffrent je vous autorise à publier ma lettre, et veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes civilités.

Monsieur N. FESQUET, 5, Bd de la République, à MILLAU (Aveyron).

Désireux de donner aux malades une preuve immédiate de ce résultat, garanti d'ailleurs par écrit, M. GLASER invite toutes les personnes atteintes de hernies, efforts, descente, à lui rendre visite dans les villes suivantes où il fera gratuitement l'essai de ses appareils.

Allez donc tous de 8 h. à 4 h. :

CAHORS, jeudi 3 nov., Hôtel de l'Europe. CAUSADE, lundi 14 novembre, de 8 h. à 2 h., Hôtel Larroque.

FIGEAC, 15 nov., Hôtel des Voyageurs. L'Éminent aide de M. GLASER recevra à BRIVE, jeudi 3 nov., Hôtel de Bordeaux.

NOUVELLE CEINTURE VENTRIÈRE Grossesse, Obésité Matrice, Déplacement des Organes BROCHURE FRANCO SUR DEMANDE

A VENDRE

En bloc, par lots ou par parcelles LE DIMANCHE 6 NOVEMBRE La Propriété de Rieux

Commune de Vire Avec Maison d'habitation, 4 Appartements Très, terres, vignes, bois 1^{re} qualité cheptel, 9 hectares

UNE PROPRIÉTÉ

A LAFAURIE, C^{de} de Puy-l'Évêque Bons vignobles — Très bonnes prairies 20 hectares

S'adresser à : M. RIOBLANC, 38, quai de Rigny, TULLE. MICHÉLET, 14, boulevard Gambetta, CAHORS.



DEBARRASSEZ-VOUS de vos MAUX DE PIEDS

Vous n'avez qu'à dissoudre une petite poignée de Saltrates Rodell dans un bain de pieds chaud et tremper les pieds dans cette eau rendue médicamenteuse, pendant une dizaine de minutes. Un bain ainsi préparé apporte un soulagement immédiat aux pieds souffrants et guérit rapidement les divers maux de pieds causés par la fatigue et la pression de la chaussure : toute enflure et meurtrissure, toute sensation de douleur et de brûlure disparaissent comme par enchantement.

Les Saltrates Rodell ramollissent les durillons les plus épais, les cors et autres callosités douloureuses à un tel point qu'ils peuvent être enlevés facilement sans couteau ni rasoir, opération toujours dangereuse.

En outre, l'eau saltrated étant légèrement oxygénée, prévient et combat efficacement l'irritation et la mauvaise odeur d'une transpiration excessive. De tels bains remettent et entretiennent les pieds sensibles et facilement endoloris en parfait état.

Les Saltrates Rodell se vendent à un prix modique dans toutes les bonnes pharmacies. Refusez toutes contrefaçons.

DECLARATION D'UN PÉDICURE BIEN CONNU : « J'ai trouvé dans les Saltrates Rodell le moyen pour soulager et guérir rapidement les divers maux de pieds dont on souffre généralement par suite de fatigue, de pression de la chaussure et de l'échauffement qui en résulte. » L. VITRAC, 20, passage des Princes, Paris.

ETUDE

DE M^r François SÉGUY

Licencié en droit, Avoué à Cahors rue Saint-Pierre.

ETUDE

DE M^r Jules NIEUCÉL

Gradué en Droit Huissier audiencier Rue du Griffoul, à Figeac

ERRATUM

Dans l'annonce relative à la Vente de l'Usine de Coty, lire : Mise à prix : 60.000 fr. SUSCEPTIBLE d'être baissée au lieu de non susceptible.

Madame STERN

De LONDRES

désire donner des leçons d'anglais

S'adresser pour renseignements à

M^{me} STERN, 7, r. G. Clemenceau

VENTE

DE FONDS DE COMMERCE

Premier avis

Suivant acte sous signature privée, le premier novembre mil neuf cent vingt-un, enregistré, Monsieur RIGAL Firmin, menuisier, et dame CANCES Delphine, limonadière, demeurant ensemble au Port de Capdenac, commune de Capdenac (Lot), ont vendu à Monsieur Jean-Baptiste MARCILLAC, ancien limonadier à Figeac, le fonds de commerce de Restaurant-Café-Dancing, qu'ils exploitaient au Port de Capdenac, commune de Capdenac, Malson Guiral, avenue de Figeac, et comprenant : l'enseigne, la clientèle, la licence, l'achalandage du dit fonds, le matériel et l'agencement servant à son exploitation, ainsi que les marchandises neuves en dépendant.

Domicile est élu pour les oppositions en l'étude de M^r J. NIEUCÉL, huissier, à Figeac.

Avis est donné qu'en exécution de l'article 3 de la loi du 17 mars mil neuf cent neuf, les créanciers des vendeurs devront, pour conserver leurs droits, former opposition au paiement du prix au domicile élu dans les dix jours qui suivront la seconde insertion. J. NIEUCÉL.

Vente toutes Futailles

GRANDE TONNELLERIE

PAUL GINOULHAC

20, Bd Bonrepos, 20 TOULOUSE, Télec. 14/70.

POUR 12 frs 85

l'envoi p. 15 jours cont/Rembours/ 6 serviettes craponnées japonaises, 6 savonnettes, 1 portefeuille, 1 sac à main p. dame, 1 portemonnaie, 1 bracelet, 1 porte-billet, 1 flacon odeur, 1 superbe stylo. Ecr. : EDMOND, 93, Rue St-Pierre, 93, MARSEILLE.

ALLIOT, semences sélectionnées

88, Rue d'Esquerchin, DOUAI (Nord) Blés, avoines, graines betteraves, pommes de terre

DEMANDE AGENTS SÉRIEUX Imprimerie COUESLANT (Personnel intéressé)

Le co-gérant : M. DAROLLE.

Pour être Belle

PAR

Jean BARANCY

III

— Bon ; mais quand vous serez reposée, alors ?

— Je ne sais pas... je verrai...

En attendant, ce qu'elle voyait, c'était, non loin d'elle, Césaire le Pépiot, dont les yeux ne la quittaient pas et vers qui elle se dirigea bravement, préférant aller droit à lui que de rester sous l'impression de son singulier regard.

— Bonjour, Césaire, lui dit-elle en l'abordant ; Mélanie Lauriol m'a dit tout à l'heure que tu me cherchais pour m'inviter aussi...

C'est-y vrai, par hasard ?

— Hé ! pourquoi donc pas ? riposta Claudet qui avait suivi la jeune fille ; ce bal est ouvert à tout le monde, et je suis sûr que le camarade s'en tirerait aussi bien qu'un autre. Est-ce pas vrai, mon Césaire ?

Selon son habitude, Césaire ne répondit rien, mais, pour la première fois depuis qu'il le connaissait, Claudet fut à son tour impressionné par l'expression de ses yeux.

— Hé ! hé ! fit-il en riant, que nous

prend-il donc ? Comme on dit, si les yeux étaient des pistolets, pour sûr qu'ils me foudroyaient. Et à cause donc, s'il te plaît, que tu me regardes ainsi ?

Césaire passa sa main sur son front. Une sorte de rictus ouvrit ses lèvres, montrant ses dents, blanches comme celles d'un jeune loup, et il répondit :

— Je ne veux pas que Bellotte danse avec toi !

— De quoi, tu ne veux pas ? s'écria Claudet. Répète un peu pour voir. Faudrait-il peut-être te demander la permission ? Auriez-vous donc peur, Bellotte ? continua-t-il en prenant la main de la jeune fille qui se reculait toute craintive.

— Peur, moi ? répliqua-t-elle rassurée par cette pression de main, jamais de la vie ! Il ne manquerait plus que ça maintenant que Césaire me fasse peur ? Ah ! bien non ! par exemple ! Je danse avec qui je veux, entends-tu, Césaire ? Et ça ne te regarde pas. Serais-tu là pour m'espionner ? Dis-le donc alors.

— Tu es promise ! riposta gravement le Pépiot.

— Peuh ! s'écria la jeune fille, crois-tu donc que Cyprien se priverait de danser s'il en trouvait l'occasion, sous prétexte qu'il doit se marier en revenant ? Tant que je suis fille, je suis libre, demande-le à qui tu voudras.

— Mauvaise ! grommela-t-elle. Elle haussa les épaules.

— Tu m'ennuies à la fin !

— Renvoie Claudet ! commanda-t-il d'une voix ferme qu'elle ne lui connaissait pas.

— Plus souvent ! répondit-elle en se reculant de lui et en s'approchant au contraire de Claudet.

Cette petite altercation n'eut pas lieu sans attirer l'attention.

— Ah ! bien ! dit un des hommes près duquel se trouvait le galochier, voilà Césaire qui parle et qui donne des ordres encore ! Ecoutez donc, vous autres, ajouta-t-il en se retournant vers deux paysans qui ne s'occupaient pas d'eux.

Mais Césaire avait repris son impassibilité et son mutisme d'où rien aujourd'hui ne devait plus le tirer.

— Pauvre gars ! murmura Claudet.

— Je me moque bien de tes ordres, va, Césaire ! ajouta Bellotte. Et, tandis que paysans et paysannes s'accrochaient pour une nouvelle danse, la jeune fille, cherchant à contrarier le Pépiot, et par esprit de bravade, prit le bras de Claudet.

— Je ne danserai plus tant qu'il sera là, dit-elle tout bas au jeune homme ; mais il finira bien par partir. En attendant, marchons un peu.

Comme la danse reprenait, personne ne songea plus à eux, mais Césaire les suivit des yeux jusqu'au bout de la place.

Ils allaient sans se presser, Bellotte toujours appuyée sur le bras de Claudet. Aussi bien, un jour de fête votive, la danseuse pouvait être, sans qu'on y attachât d'importance,

se promener un instant au bras de son cavalier.

Le ciel était clair, tacheté de rose, l'air était imprégné de fines senteurs végétales, et la musique du bal parvenait aux jeunes gens, atténuée, comme adoucie par la distance.

Ils ne pensaient plus du tout à la danse ni à Césaire, et même Bellotte eût été bien en peine de dire à quoi elle pensait. Elle se sentait contente, voilà tout. Mais si Claudet était content aussi, il savait bien pourquoi, lui.

Césaire, qui les vit s'engager dans le petit chemin étroit et moussu, fit quelques pas pour les suivre plus longtemps du regard et leur montrer son poing fermé dans un geste gros de menaces. Puis, quand il ne les vit plus, il se laissa tomber plutôt qu'il ne s'assit sur le vieux banc de bois vermoulu adossé contre un des arbres de la place et resta